



Travail bénévole pour une entreprise

Par **omicron**, le **07/04/2008** à **18:08**

Bonjour,

J'aimerais me renseigner sur la possibilité de travailler bénévolement (j'entends par là gratuitement et sans gratification autre) pour une entreprise.

En effet, est-ce que ce genre de travail a un statut juridique? Est-ce autorisé par la loi?

Merci d'avance.